

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 AVRIL 2011

L'an deux mil onze, le jeudi vingt et un avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle annexe à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE BARRON Gérard, Maire.

Présents : Mr LE BARRON Gérard, Mr DUHAMEL Pascal, Mr LALLOUET Patrick, Mr ROBILLARD Franck, Mme LORGERIE Nelly, Mme IMBEAUD Isabelle, Mme CATTANEO Brigitte, Mme LE ROUX Sylviane, Mr PAQUET Jean Pierre, Mr CHAPRON Gaëtan, Mme MANOURY Yolande, Mr DURAND Jean-Paul, Mr DUREL Benoît, Mr ARMAND Gillies.

Procurations : //

Absents : Mr MONCEL Michel

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Mr ROBILLARD Franck a été élu secrétaire de séance.

Délibération n° 29/2011 : Remboursement des indemnités kilométriques de Mr Gouet, garde chasse fédéral intervenant sur la commune :

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que Mr Gouet, garde chasse fédéral intervient de temps à autre sur la commune, à titre bénévole.

Il propose que ses frais kilométriques lui soient remboursés, selon le barème en vigueur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte.

Délibération n° 30/2011 : Vote des taux des taxes :

Mr le Maire propose de fixer les taux suivants pour les taxes locales pour l'année 2011 :

- Taxe d'Habitation : 18.38 %
- Taxe Foncière Bâtie : 26.68 %
- Taxe Foncière Non Bâtie : 38.09 %
- Taxe Professionnelle : 17.08 %

Soit une augmentation de 2 % pour chaque taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 2 votes « contre » et 12 votes « pour » accepte ces nouveaux taux pour l'année 2011.

Délibération n° 31/2011 : Décision modificative sur le budget communal :

Mr le Maire expose :

Compte tenu qu'à ce jour, tous les éléments sont connus,
Compte tenu du vote du nouveau taux des taxes,

Il convient d'apporter les modifications suivantes au budget communal :

- Recettes de Fonctionnement article 7311 : - 1 264 €
- Recettes de Fonctionnement article 7323 : + 15 840 €
- Recettes de Fonctionnement article 748314 : + 1 618 €
- Recettes de Fonctionnement article 74834 : - 338 €

- Recettes de Fonctionnement article 74835 : + 1 783 €
- Recettes de Fonctionnement article 7411 : + 1 961 €
- Recettes de Fonctionnement article 74121 : + 3 621 €
- Recettes de Fonctionnement article 74127 : + 4 257 €

Soit un total de 27 478 € de recettes supplémentaires

- Dépenses Imprévues de Fonctionnement chapitre 022 : + 27 478 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces modifications.

Délibération n°32/2011 : Décision modificative du budget assainissement :

Mr le Maire rappelle que les opérations d'ordre entre sections doivent être équilibrées et que les dépenses imprévues de fonctionnement ne doivent pas être supérieures à 7.5 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Par conséquent, il convient d'apporter les modifications suivantes au budget :

- Dépenses de Fonctionnement article 6811/042 : + 291.23 €
- Dépenses de Fonctionnement article 6061/011 : + 1 367.14 €
- Dépenses Imprévues de Fonctionnement Chapitre 022 : - 1 658.37 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces modifications.

Délibération n°33/2011 : Fonctionnement de la bibliothèque municipale :

Mr le Maire informe le conseil municipal de la démission de Mme DURAND Annie en tant que responsable bénévole de la bibliothèque municipale et il précise que l'A.L.F.B ne souhaite plus en assurer la gestion. Par conséquent, la bibliothèque municipale est fermée.

Il précise également que le bâtiment ne répondant plus aux normes de sécurité, des travaux s'avèrent nécessaires.

Mr le Maire s'engage à rouvrir la bibliothèque pour le bien être des enfants mais aussi pour assurer la continuité du service public. Il préconise qu'un poste pourrait être créé pour en assurer la gestion. Il souhaite que des bénévoles également puissent participer au fonctionnement.

Mr Duhamel, adjoint au maire, propose de créer une commission ad-hoc afin de déterminer les travaux à entreprendre pour la rénovation du bâtiment. Celle-ci serait composée de :

- la commission « Cadre de vie »,
- d'un membre bénévole,
- d'un enseignant
- d'un représentant des parents d'élèves

et serait présidée par Mr Le Maire.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, par 13 voix « pour » et 1 voix « contre » accepte la création de cette commission.

Délibération n°34/2011 : Création d'un poste d'adjoint technique 2ème classe non titulaire à temps non complet :

Mr le Maire propose à l'assemblée de créer un poste d'adjoint technique 2ème classe non titulaire à temps non complet pour la gestion de la bibliothèque.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, par 4 votes « contre », 1 abstention, et 9 votes « pour » accepte cette création de poste.

Délibération n°35/2011 Vote des subventions aux associations :

Mr Robillard, maire adjoint chargé de la commission « loisirs, culture, animation » propose de verser les subventions aux associations suivantes pour l'année 2011 :

- Association de Loisirs Feuguerolles Bully (A.L.F.B) : 5 100 €
- Comité Omnisports Feuguerolles Bully (C.O.F.B) : 2 800 €
- Comité des Fêtes Feuguerolles Bully : 2 500 €

- Club Amitié Feuguerolles Bully : 450 €
- D'jeuns Association : 350 €
- Philosophes de la Percussion : 350 €
- Société de chasse : 300 €
- AS Vieux Football : 1 000 €
- Calvag : 100 €
- Nature & Jogging : 200 €
- Bien vivre à Maltot : 75 €
- Ireo MFR Maltot : 100 €
- Donneurs de sang bénévoles : 180 €
- Amicale des Anciens Mineurs de May/Orne : 50 €
- Chambre Métiers & de l'Artisanat : 35.60 €
- Opération « La Rochambelle » : 800 €
- USSA Basket : 130 €
- Basket Pré Bocage : 80 €
- Mairie de Vieux : 700 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces subventions.

Ces subventions sont inscrites à l'article 6574 du budget 2011 et à l'article 657341 pour la subvention accordée à la Mairie de Vieux.

Délibération n°36/2011 : Versement d'une participation au Centre de Loisirs Sans Hébergement de Feuguerolles Bully:

Mr Le Maire rappelle que le centre loisirs fonctionne dorénavant les mercredi et pendant les petites vacances scolaires.

Il propose de renouveler la subvention de 1 € par enfant par jour pour les enfants de Feuguerolles Bully. Cette subvention sera versée sur présentation d'une facture du centre de loisirs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte.

Questions diverses :

Information sur la vente d'un bâtiment :

Mr le Maire informe que le bâtiment qui servait d'archives à la Caisse d'Epargne de Basse Normandie est en vente et que la commune dispose d'un droit de préemption. Il souhaite que le Conseil Municipal puisse réfléchir quant à une éventuelle possibilité de préempter sur ce bâtiment. Cette question fera l'objet d'un débat et d'une délibération lors du conseil du 05 mai.

Convention de prêt d'une clé de la barrière de la parcelle « la Bruyère », parcelle appartenant à la commune :

Mr Duhamel expose que des gravats ont été déposés sur le bois « la Bruyère » et que cette parcelle fait l'objet de passages intempestifs.....Il informe qu'une convention sera signée entre la mairie et les utilisateurs potentiels devant passer par la parcelle communale pour accéder à leur parcelle.

Avant de clôturer la séance, Mr Durand informe Mr le Maire et l'assemblée de sa démission du conseil municipal.

La séance est levée à 22h40.